



AMBASSADE DE FRANCE EN ISRAËL

www.ambafrance-il.org

Service de Presse et de Communication

REVUE DE LA PRESSE ISRAËLIENNE

Semaine du 20 au 25 novembre 2011

• REGIONAL

Emeutes en Egypte

La presse israélienne a consacré une large place aux événements de cette semaine en Egypte. Dans un premier temps, les responsables israéliens cités dans la presse estimaient que, malgré les violences, l'armée garderait le contrôle de la situation. Mais le limogeage du gouvernement puis le discours du commandant du Conseil militaire au pouvoir, le maréchal Tantawi, mal accueilli par les manifestants, ont renforcé en Israël la crainte que l'armée cède face aux manifestants, ce qui faciliterait la prise du pouvoir par le parti islamiste des Frères musulmans qui semble pour l'heure le mieux organisé. La presse s'interroge aussi sur les conséquences de l'instabilité en Egypte sur la sécurité aux frontières d'Israël et sur l'avenir de l'accord de paix entre les deux pays.

Yoav Limor, du quotidien Israël Hayom évoque les conséquences que pourraient avoir les événements en Egypte :

Un nouveau défi stratégique / Yoav Limor – Israël Hayom

Dans le contexte des événements de la place Tahrir, de hauts responsables égyptiens ont adressé des messages d'apaisement à Israël. La situation est sous contrôle, ont-ils indiqué, les relations entre nos deux pays ne courent aucun risque.

Ce sont les mêmes messages qui avaient été adressés à Israël il y a exactement dix mois. A l'époque aussi, les responsables militaires au Caire avaient dit à leurs homologues israéliens qu'il n'y a rien à craindre et que le régime contrôle la situation.

Aujourd'hui on entend beaucoup moins de certitudes chez les responsables israéliens et beaucoup plus d'inquiétude. L'Egypte est vue comme oscillant entre le risque et la menace. Le risque, c'est celui qui concerne l'avenir du pouvoir au Caire et le renforcement des forces islamistes. La menace, c'est celle du terrorisme, en particulier dans le Sinaï.

La principale crainte est que l'Egypte passe du statut de pays avec lequel Israël à un accord de paix à celui de pays ennemi. Il s'agit d'un processus qui ne sera certainement pas immédiat mais qui nécessite une réponse stratégique et budgétaire. Des investissements de dizaines de milliards de shekels pour la reconstruction d'infrastructures destinées à faire face à l'armée égyptienne.

Toutefois, le volet économique est l'élément le plus facile à gérer. Le processus que subit l'Égypte est très préoccupant et il menace d'enlever à Israël un des points d'ancrages les plus importants de sa stratégie de défense au cours des dernières décennies. Ce n'est pas encore le cas. Le gouvernement provisoire a prouvé son attachement à la paix lors de l'attentat près d'Eilat, de l'assaut contre l'ambassade d'Israël au Caire et, bien sûr, par son action déterminante pour la libération de Guilad Shalit. Mais l'affaiblissement actuel des forces de sécurité égyptiennes ne présage rien de bon.

Le Conseil militaire égyptien a entre ses mains non seulement le sort de l'Égypte mais aussi celui de la paix et il sait que c'est ce qui lui permet d'appartenir au groupe des pays sensés. L'arrivée au pouvoir d'éléments radicaux risquerait de ramener l'Égypte plusieurs décennies en arrière et Israël au temps où il regardait vers le sud avec inquiétude.

Guy Bechor, ancien journaliste et maître de conférences au Centre interdisciplinaire d'Herzliya, craint que les manifestations et l'instabilité ne se perpétuent :

***Les Égyptiens sont tombés amoureux de l'anarchie* / Guy Bechor – Yediot Aharonot**

La « manifestation du million » place Tahrir est devenue une notion sacrée pour les Égyptiens, une valeur en soi plutôt qu'un instrument, un symbole historique qui n'a que peu de rapport avec la démocratie. C'est au contraire une démarche brutale et destructrice pour la société égyptienne.

Il y a aura toujours des frustrés et des déçus et les attentes de ce qu'on appelle la « révolution du 25 janvier » n'ont d'égal que la déception des Égyptiens. Rien n'a vraiment changé. Ou plutôt, les choses ont empiré : l'économie, la sécurité et le statut international de l'Égypte se sont détériorés. Ce pays qui était perçu comme stable et fort et devenu un lieu d'insécurité, de désespoir, dangereux. C'est l'anarchie qui risque de prendre le pouvoir.

Si les élections législatives ne donnent pas lieu à des fraudes, l'islam radical devrait nettement se renforcer, voire même prendre le contrôle politique du pays. Ainsi on se retrouvera avec trois centres de pouvoir hostiles : L'armée et l'establishment militaire, qui auront du mal à accepter la perte du pouvoir et réclament dès maintenant la création d'un « Conseil national de défense » à la turque pour faire face au parlement et au gouvernement ; l'establishment religieux, qui pourrait devenir l'élément civil le plus fort ; et enfin, la rue et la violence, en d'autres termes : l'anarchie.

Enfin de compte, cette anarchie aura aussi le dessus sur les Frères musulmans : les mécontents, les violents manifesteront contre le pouvoir, quel qu'il soit.

Si la société égyptienne veut mener à bien ses tentatives de révolution, elle doit se défaire de son admiration pour la négativité et la violence et se rassembler autour d'un projet de reconstruction et de développement. Non pas les slogans creux des mouvements islamistes, mais un nouvel élan national, une nouvelle vision qu'elle pourrait consacrer. Sans cela, ce pays formidable sera condamné à poursuivre son déclin et sa confusion, sous les rires de cette anarchie qu'il a créée de ses propres mains.



Eclipse solaire en Egypte
Caricature de Shlomo Cohen, *Israël Hayom* 24.11.11

- **PALESTINIENS**

Rencontre entre Mahmoud Abbas et Khaled Mashal au Caire

Les médias israéliens ont suivi de près la rencontre qui s'est tenue jeudi au Caire entre le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas (Abou Mazen), et le chef du bureau politique du Hamas, Khaled Mashal, en vue de la mise en place d'un gouvernement palestinien d'union nationale. Les deux hommes ont affirmé avoir « tourné la page » et se sont engagés à mettre entamer immédiatement des pourparlers sur la formation d'un nouveau gouvernement.

En réaction, le Premier ministre Netanyahu a réuni jeudi soir le cabinet restreint de sécurité pour débattre des conséquences de cette démarche. « Plus Abou Mazen se rapproche du Hamas, plus il s'éloigne de la paix avec Israël », a fait savoir le bureau du Premier ministre. En effet, officiellement la position officielle israélienne reste la même : pas de reconnaissance d'un gouvernement palestinien qui n'accepterait pas les trois conditions imposées par le Quartette de la communauté internationale : renoncement au terrorisme, reconnaissance d'Israël et acceptation des accords précédemment signés avec Israël. D'ailleurs, le gouvernement israélien refuse toujours de transférer à l'Autorité palestinienne les recettes fiscales prélevées par Israël et des responsables gouvernementaux ont fait savoir que pas un sou ne serait transféré avant que l'on sache où mène cette réconciliation entre Fatah et Hamas.

Malgré cette position officielle, le journaliste Eli Berdenstein affirmait, dans le Maariv de mercredi, que de hauts responsables militaires et diplomatiques israéliens, débattent ces

jours-ci de l'attitude à adopter face à réconciliation inter-palestinienne. Or, selon le journaliste, dans un contexte où la communauté internationale pourrait se montrer moins inflexible avec le Hamas, pour tenter de rapprocher l'organisation islamique du camp modéré et permettre le fonctionnement du futur gouvernement palestinien, en Israël on n'exclut plus de manière catégorique tout dialogue avec un gouvernement qui serait soutenu par le Hamas.

Face à la rencontre d'hier, qui ressemble beaucoup aux précédents rencontres entre Mahmoud Abbas et Khaled Mashal, les commentateurs s'interrogent beaucoup sur ce qui a changé et sur les chances d'assister à une véritable réconciliation entre les deux mouvements palestiniens.

Alex Fishman du Yediot Aharonot est plus que sceptique :

Un semblant de réconciliation / Alex Fishman – **Yediot Aharonot**

Cette réconciliation n'a qu'un seul objectif : permettre des élections à Gaza et en Cisjordanie en mai 2012.

Tout le reste n'est que faux-semblants. Le Fatah et le Hamas n'ont rien en commun ni aucun intérêt visible qui pourrait les pousser à se réconcilier dans un avenir proche.

Le roi Abdallah de Jordanie était à Ramallah il y a une semaine et il a clairement dit à Abou Mazen que personne – ni l'Autorité palestinienne ni le royaume hachémite – n'a intérêt que le Hamas soit partenaire à part entière de l'Autorité.

Le Hamas, surtout ses représentants à Gaza, ne se hâte pas non plus de parvenir à un accord avec l'Autorité. Il estime en effet que le renforcement des Frères musulmans en Egypte les place dans une situation avantageuse. En outre, l'accord avec l'Autorité palestinienne nécessitera du Hamas qu'il renonce à son contrôle de la police, des forces armées et de l'économie dans la bande de Gaza, notamment aux postes-frontières.

Malgré les déclarations publiques, Abou Mazen et Khaled Mashal n'ont aucun plan qui permette une véritable réconciliation et c'est pourquoi ils ne sont parvenus lors de leur rencontre à aucun accord sur les sujets de fond. Abou Mazen, par exemple, n'a aucunement l'intention de renoncer au Premier ministre Salam Fayyad. Il compte proposer au Hamas une solution alambiquée dans laquelle Fayyad servira d'adjoint au nouveau Premier ministre mais, dans les faits, continuera à diriger le gouvernement. Le seul but de la rencontre au Caire est de se mettre d'accord sur la tenue d'élections générales qui devraient avoir lieu en mai 2012.

• **INTERIEUR**

Amendement à la loi sur la diffamation

La Knesset a voté lundi en première lecture une proposition d'amendement à la loi sur la diffamation. Selon la loi actuelle, une personne qui fait un procès en diffamation ne peut réclamer plus de 50 000 shekels de dommages et intérêts sans apporter les preuves qu'un véritable préjudice lui a été causé. La proposition prévoit d'élever ce plafond à 300 000 shekels. En outre, si le plaignant n'a pas bénéficié d'un droit de réponse approprié, le

tribunal pourra condamner l'auteur de la diffamation à 1,5 million de shekels de dommages et intérêts, même s'il ne prouve pas de préjudice matériel.

Cette proposition a provoqué un tollé, les journalistes et l'opposition accusant le parlement de vouloir « museler la presse ». Plusieurs personnalités de droite, dont plusieurs ministres, se sont eux aussi exprimés contre la loi s'élevant contre l'atteinte à la liberté d'expression qu'elle représente. D'autres opposants ont ajouté que les dommages et intérêts élevés toucheront en premier lieu aux organes de presse les moins riches, comme les journaux de droite ou ultra-orthodoxes. Des membres de la majorité ont d'ailleurs menacé de ne pas voter le texte en deuxième lecture si celui-ci n'est pas modéré et on peut s'attendre à ce que la proposition de loi soit modifiée lors de son passage en commission.

Lors d'un débat à la Knesset mercredi soir, le Premier ministre Netanyahu a lui défendu le projet face aux attaques du parti Kadima, affirmant qu'il s'agit d'une loi « pour la publication de la vérité ».

Boaz Okon, expert juridique du quotidien Yediot Aharonot, s'élève contre la proposition de loi :

Comme en dictature / Boaz Okon – Yediot Aharonot

Condamner quelqu'un à verser des centaines de milliers de shekels pour diffamation, même si aucun préjudice n'a été causé, est une proposition indécente. Elle menace la presse et les journalistes, mais aussi les blogueurs, les orateurs, bref tous ceux qui s'expriment en public.

Cette proposition se cache derrière quelque chose qui mérite d'être défendu. Des gens peuvent être profondément blessés par des rumeurs, des sous-entendus ou des mensonges et nul ne nie l'importance de la loi sur la diffamation. Mais la protection à laquelle a droit une réputation se doit d'être proportionnée. La méthode que veut mettre en place cette proposition est une sorte de terrorisme : rapide, armé et inflexible.

Sous prétexte de défendre les petites gens contre les puissants médias, cette proposition aspire à éveiller le désir de vengeance de tous ceux qui ont été un jour blessés par une forme ou une autre de diffamation. En réalité, elle ne protège pas les petites mais les expose eux aussi à être traînés en justice pour diffamation. Ceux qu'elle protège ce sont les gouvernants qui pourront exploiter de petites imprécisions pour museler la presse. Désormais, les médias devront mettre en place un filtre très fin et prendre une telle marge de sécurité que leurs informations seront insipides et hésitantes.

Noam Sharbit, expert juridique du quotidien Maariv, estime en revanche que, même si la proposition d'amendement va trop loin, sur le fond les médias en sont largement responsables :

Le préjudice a été prouvé / Noam Sharbit – Maariv

Un vent mauvais souffle sur la presse israélienne. Celle qui aurait dû être le chien de garde de la démocratie s'est transformée en un bulldog en colère qui montre ses dents à tous

les passants. La mobilisation hystérique des médias et de leurs représentants contre l'amendement à la loi sur la diffamation ne leur fait pas honneur.

De même que la Cour suprême s'est attiré certaines des propositions de loi la concernant, la presse a tout fait pour provoquer cet amendement. Que ce soit en s'opposant automatiquement à toute proposition venant restreindre le moindre de ses pouvoirs ou en mettant en avant la feuille de vigne que sont les règles d'éthique et le Conseil de la presse, un organisme dont les décisions laissent tout le monde indifférent.

Il faut bien l'avouer : La concurrence sauvage entre les différents médias, chacun voulant être le premier à publier le scandale du jour, a entraîné un relâchement des normes d'éthique. Les médias emploient souvent de jeunes journalistes qui n'ont aucune notion d'éthique mais qui sont contaminés par la démesure de leurs confrères plus expérimentés.

La presse publie des informations et des enquêtes pour accroître sa diffusion et ses bénéfices. Quoi de plus logique que de lui demander de renoncer à une part de ses bénéfices quand elle commet une erreur ? En outre, les tribunaux interprètent la loi de telle manière qu'un journaliste qui vérifie les faits comme il se doit avant de publier et qui donne à la personne concernée la possibilité de réagir pourra plaider la bonne foi, même s'il se trompe dans les faits.

La proposition de loi des députés Yariv Levin et Meir Shitrit a été rédigée dans la précipitation, même si les sommes qui y sont évoquées sont des dommages et intérêts maximaux que les tribunaux réserveront à des cas extrêmes de négligence de la part du journaliste et lorsqu'une réputation particulièrement bonne aura été entachée.

C'est une proposition disproportionnée qui comporte d'autres aspects problématiques. Ses initiateurs en sont conscients et ont d'ores et déjà annoncé qu'elle serait modifiée. Si le plafond des dommages et intérêts passe de 50 000 à 150 000 ou 200 000 shekels et si les autres problèmes sont résolus, ce sera alors une bonne proposition.



« Je vous promets que nous continuerons à préserver le statut de la presse
comme chien de garde de la démocratie »
Caricature de Moshik, *Maariv* 23.11.11